



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que la Ville de Westmount doit statuer sur une demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le **6 octobre 2026 à 19h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 4333, rue Sherbrooke Ouest, à Westmount et qui sera diffusée en direct sur le site Web de la Ville. Le lien vers la séance sera accessible à l'adresse suivante : www.westmount.org/seance-du-conseil-en-direct

Emplacement de la demande :

28, Avenue Edgehill (lot 1 583 290)

Nature de la demande :

La demande de dérogation mineure vise à permettre l'agrandissement du garage existant vers l'arrière afin d'aménager un accès intérieur direct à la propriété qui réduirait la profondeur de l'espace découvert arrière à 5,91 mètres, et augmenterait le taux d'implantation sur le lot à 43%, et ce, bien que le point (2) de la sous-section 5.3.3 du Règlement de zonage 1303 prévoit un espace découvert arrière minimal mesurant 6,10 mètres (20 pieds de largeur) lorsque la hauteur du mur arrière du garage mesure 7,62 mètres (25 pieds) ou moins, soit une différence de 0,19 mètres (0,62 pied), et que le taux d'implantation maximale permise dans la zone R1-03-01 où se trouve l'adresse concernée est de 35%, soit une différence de 8%.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ou lors de la diffusion en direct de la séance sur le site web de la ville. Toute personne intéressée peut également transmettre ses questions ou commentaires via le formulaire en ligne : <https://westmount.org/questions-pour-la-seance-du-conseil/>.

Pour de plus amples informations, veuillez-vous adresser en personne au comptoir du Service de l'aménagement urbain, par téléphone au 514 989-5200, ou par courriel à permis@westmount.org.

FAIT à Westmount, ce lundi 21 septembre 2026.

Dave Lapointe
Greffier de la ville